

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le dix-sept septembre 2013 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE, M. Joël NACCACHE, Mme Chantal GRAS, M. Xavier HAQUIN, Mme Béatrice EUGENE, M. Lionel GEORGIN, Mme Florence MARY, M. Jacques CAZALET, M. Jean-Marie RICHARD, M. Benoît BLANCHARD,

Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. Michel AUGER, Mme Ariane BELARD, M. René HERBEZ, Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET, M. Youcef KHINACHE, Mme Dominique NEVEU, M. Youssouf MOHAMED, Mme Martine GARNIER, Mme Rose GOMMERY, Mme Pierrette FRANÇOIS, M. Jamel LAHSSINI, M. Mathias TROGRILIC, M. Jean-François HEUSSER, M. Talal KHIYACHI, Mlle Marine GILBERT, M. Alain FABRE,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Catherine KLEIN-SOUCHAL	(pouvoir à Mme Florence MARY)
M. Jean-Philippe PICARD-BACHELERIE	(pouvoir à M. Jean-Marie RICHARD)
Mme Brigitte OEHLER	(pouvoir à M. Jacques CAZALET)
M. Serge CAYLA	
Mme Joëlle DUPUY	(pouvoir à M. Lionel GEORGIN)
Mme Suzanne HEDUIN	(pouvoir à Mme Rose GOMMERY)
M. Damien PARENT	
M. Christophe RODRIGUES	(pouvoir à Mlle Marine GILBERT)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mademoiselle Marine GILBERT qui en accepte les fonctions, est nommé Secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2013

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise le Maire à signer avec la Société CRAM sise 203 rue Demidoff, 76080 Le Havre, l'avenant n° 9 au marché n°2007-CTM-MC-18 relatif à l'exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude sanitaire et des ventilations des bâtiments communaux.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Approuve les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative aux marchés de restauration de la commune et du C.C.A.S. d'Ermont ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Approuve les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'achat de fournitures de bureau provenant d'entreprises adaptées, d'établissements et services d'aide par le travail ou de structures équivalentes pour la commune et le CCAS d'Ermont ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Approuve les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations de surveillance de sites et de gardiennage d'événements pour la commune et le CCAS d'Ermont ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Approuve les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'achat de matériels informatiques pour le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès, le CCAS et la commune d'Ermont ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- Approuve les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'acquisition et la maintenance de photocopieurs pour le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès, le CCAS et la commune d'Ermont ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- Approuve les termes de la convention de groupement de commandes concernant la fourniture de téléphonie filaire pour le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès, le CCAS et la commune d'Ermont ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - Approuve les termes de la convention de groupement de commandes concernant la fourniture de téléphonie mobile et de matériel associé pour le CCAS et la commune d'Ermont ;
 - Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) - Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention signée entre le représentant de l'Etat et la commune pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 8) - Décide du principe de mise à disposition des salles communales à un candidat ou à une liste candidate aux élections municipales, à titre gratuit, selon les modalités suivantes :

- Arche (Salle du rez-de-chaussée) et Théâtre Pierre Fresnay (Salle Yvonne Printemps) : une des salles gratuite par tour de scrutin (si quota dépassé il sera appliqué le tarif association).
- Foyer des Anciens : une mise à disposition gratuite par mois à compter du 1^{er} novembre 2013 jusqu'à la date du 2^{ème} tour des élections municipales.
- Les réservations devront être faites dans les conditions habituelles de réservation sous réserve des disponibilités inscrites au planning des réservations et dans le respect du code électoral. Les demandes devront être formulées par écrit et adressées à Monsieur le Maire. Elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée des demandes. Une attestation d'assurance devra être fournie.
- Une attestation sera délivrée à chaque candidat avec une évaluation du coût de la mise à disposition.

- Décide pour les autres élections et consultations d'électeurs des modalités suivantes :

- Salles concernées : Arche (Salle du rez-de-chaussée) et Théâtre Pierre Fresnay (Salle Yvonne Printemps)
- Une des salles gratuite par tour de scrutin
- Bénéficiaires :

<i>Présidentielles</i>	Candidats ou représentants sur le territoire de la Commune
<i>Législatives</i>	Candidats dans la IVème circonscription du Val d'Oise
<i>Régionales</i>	Listes de candidats dans le département du Val d'Oise
<i>Cantoniales</i>	Candidats dans le canton d'Ermont
<i>Européennes</i>	Listes de candidats représentant la France
<i>Référendum</i>	Partis politiques représentés de façon permanente sur le territoire de la Commune

- Les réservations devront être faites dans les conditions habituelles de réservation sous réserve des disponibilités inscrites au planning des réservations et dans le respect du code électoral. Les demandes devront être formulées par écrit et adressées à Monsieur le Maire. Elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée des demandes. Une attestation d'assurance devra être fournie.
- Une attestation sera délivrée à chaque candidat avec une évaluation du coût de la mise à disposition.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 9) - Décide de signer les 5 contrats d'apprentissage relatifs à la préparation des diplômes suivants :

- un CAP « Menuiserie » sur 2 ans,
- un CAP « Assistant Technique en milieu familial et collectif » en 2 ans,
- un BAC PRO « Accompagnement, Soins et Services à la Personne » en 3 ans,
- un BTS « Assistante de Direction » en 2 ans,
- un BTS « Communication ».

- Autorise le Maire à signer les contrats précités et les conventions de formation correspondantes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 10) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel communal, comme suit, pour tenir compte de l'évolution des services.

NOMBRE	POSTES A CRÉER	SERVICES	MOTIFS
1	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	Affaires Générales	Avancement de Grade
1	Ingénieur	Services Techniques	Promotion Interne
1	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	Petite Enfance	Réussite au concours
4	Contrats Avenir	Technique (3) et Jeunesse (1)	Recrutements
2	Adjoint Administratifs de 1 ^{ère} classe	Pôle Culturel	Réussite au concours
1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe à 65%	Conservatoire	Augmentation du taux d'emploi
1	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe à 47.50%	Conservatoire	Augmentation du taux d'emploi
1	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à 70%	Conservatoire	Augmentation du taux d'emploi
1	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à 81.25%	Conservatoire	Titularisation loi 12 mars 2012
1	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à 10%	Conservatoire	Recrutement
1	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe à 100%	Conservatoire	Recrutement
15	POSTES CREEES		
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER	SERVICES	MOTIFS
1	Directeur des Services Techniques	DG	Départ en retraite
1	Attaché	Petite Enfance	Départ d'un contractuel
2	Rédacteurs		Postes en surplus
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Services Techniques	Poste en surplus
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 27%	Petite Enfance	Augmentation du taux d'emploi
1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe à 55%	Conservatoire	Augmentation du taux d'emploi
7	POSTES SUPPRIMES		
TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES			489
TOTAL POLE CULTUREL EFFECTIFS BUDGETAIRES			47

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 33 Pour : 27

- 11) - Donne acte au Maire de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'Année 2012 annexé à la présente délibération.

IV - FAMILLE, SOLIDARITE ET SANTE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Les Centres Socio – culturels :

- 1) - Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association « KILTRAN » ;
- Autorise le Maire à signer avec ladite association la convention de partenariat ainsi que tout document se rattachant à la présente délibération.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Approuve les termes de la convention de mise à disposition de l'accueil de loisirs Eugène Delacroix de la commune à l'association Essivam;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Approuve les termes de la convention de mise à disposition des installations entre la commune et l'association Clé ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Décide que l'exécution des travaux d'installation du groupe électrogène sera confiée à l'AREFO/ARPAD suivant les conditions fixées dans la convention annexée ;
- Autorise le Maire à signer la convention avec l'AREFO/ARPAD dans le cadre de l'installation du groupe électrogène pour assurer le fonctionnement de l'établissement médico-social Résidence Arpage Les Primevères sise 110 rue du Professeur Calmette à Ermont, en cas de défaillance du réseau d'énergie ;
- Prend acte que les frais d'un bureau d'étude pour le choix du prestataire et des travaux de mise en place du groupe électrogène s'élève à un montant total de 134 657,36 € TTC et seront financés pour partie par la subvention versée de l'Agence Régionale de Santé qui s'élève à 70 000,00 €, le solde correspondant à 64 657,36 € TTC étant prise en charge par la commune ;
- Dit que les travaux devront être réalisés au plus tard le 30 juin 2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Alloue une subvention de 300 euros à chacune des deux associations suivantes :
 - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;
 - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) ;- Autorise le Maire à signer tout document afférent aux modalités de versement de cette subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - Décide le versement d'une subvention de 62 000 € à ladite association pour l'acquisition du fauteuil dentaire et du matériel et mobilier nécessaires au fonctionnement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle des Chênes ;
- Approuve les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'Association des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Ermont et la commune ;
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Président de l'Association des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 33 Pour : 27

V - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Jeunesse :

- 1) - Approuve l'organisation et le règlement du concours « Prix Initiatives Jeunes » pour l'année scolaire 2013/2014 ;
- Fixe le nombre de récompenses à quatre pour un budget global de 1 200,00 € à verser sous forme numéraire par virement aux porteurs des projets primés.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Autorise le Maire à signer avec le Centre Information Jeunesse ou l'Association Départementale Information Jeunesse, le Préfet du département, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, la convention quadripartite portant labellisation du PIJ.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Autorise le Maire à signer avec le représentant de la Direction Régionale de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France, la convention portant labellisation du Point Cyb' - Espace Jeunes Numérique.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VI - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Culturelle :

- 1) - Autorise le Maire à signer, avec le Palais de Tokyo, la convention relative aux modalités pratiques d'un partenariat culturel entre la commune d'Ermont et le Palais de Tokyo qui prend effet à partir du 1^{er} octobre 2013.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Autorise le Maire à signer la nouvelle convention proposée par l'Association Connaissance de l'Art Contemporain pour l'organisation du cycle de conférences « LA CUISINE DE L'ART » et tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Autorise le Maire à signer la convention proposée par France Billet et tous documents s'y afférant afin de promouvoir la programmation des théâtres d'Ermont à travers les points de ventes de ce distributeur, à savoir Fnac, Carrefour, Géant, Magasins U, Intermarché.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Autorise le Maire à signer les conventions avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre d'aides à la numérisation des salles qui ont permis d'équiper le cinéma du théâtre Pierre Fresnay en projection numérique en novembre 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Approuve l'adhésion au Festival Théâtral du Val d'Oise – FTVO et d'autoriser le paiement de 330 € au titre de la cotisation de l'année 2013 ;
- Approuve, pour les spectacles *Sainte dans l'incendie...* et *Ca foxtrotte dans la botte de mamie*, l'application des tarifs de 12 € la place (plein tarif) et de 8,50 € la place (Tarif Pass Festival) ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer avec le Festival Théâtral du Val d'Oise, la convention de partenariat.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VII - LOGEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve les termes de la convention des droits de réservation de logements pour le contingent communal de la résidence Les Espérances avec le bailleur Ermont-Habitat ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VIII – POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association *Nos Quartiers ont des Talents* ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y afférant ;
- Décide d'adhérer à l'association *Nos Quartier ont des Talents*. Cette association permet à de jeunes diplômés ne disposant pas toujours du capital social requis, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dispensé par des cadres de haut niveau en activité et d'accéder ainsi à un emploi à hauteur de leur qualification.
Le montant de l'adhésion est fixé, pour la période courant du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014, à 4 485 euros TTC.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

IX – URABNISME

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide d'acquérir de l'OPH Ermont-Habitat la parcelle cadastrée AR 195 de 141m² sise à l'angle de la rue du Stand et de la rue Renoir à l'euro symbolique compte-tenu du caractère social et de l'intérêt général du projet ;
- Précise que la vente sera passée sous forme d'acte notarié ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférant à la présente acquisition (documents de géomètre – document d'arpentage notamment – acte de vente...).

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Décide de céder à la Communauté d'Agglomération « Val et Forêt » la parcelle cadastrée AI 17, sise 112 bis rue Raoul Dautry au prix des Domaines soit 355 840,00 € conformément à l'avis des domaines ;
- Précise que la vente sera passée sous forme d'acte administratif ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférant à la présente cession (documents de géomètre – document d'arpentage notamment – acte de vente...).

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Abroge la délibération du Conseil municipal n° 12/76 susvisée en date du 14 juin 2012, dénommant le parvis nord « esplanade d'Ermont » ;
- Décide de dénommer le parvis nord du quartier de la gare d'Ermont/Eaubonne « Esplanade Nelson Mandela » ;
- Dit que cette décision sera concrétisée sur le terrain par l'apposition de plaques indicatives ;
- Dit que la présente délibération sera notifiée à :
 - * Madame/Monsieur le receveur des postes
 - * Madame/Monsieur le conservateur du cadastre
 - * Madame/Monsieur le commissaire de police
 - * Madame/Monsieur le commandant des services d'incendie et de secours
 - * Aux services ERDF /ERGF

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Décide d'acquiescer de la Société Neximmo 52, le volume correspondant au passage reliant le parvis nord aux voies S.N.C.F. aménagés à cet effet dans le bâtiment de l'îlot 6 ;
- Précise que cette transaction s'effectuera à l'euro symbolique, conformément à l'avis des domaines ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes afférant à la présente acquisition, ainsi que les conventions consécutives.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Approuve la présente convention de mise à disposition précaire à titre gracieux d'un logement sis, 27, square BARTHOLDI à ERMONT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Père N'GUYEN VAN QUI consentie à titre gracieux pour une durée indéterminée ;
- Précise que la gratuité est limitée à la fourniture du logement, à l'exclusion de toute autre prestation accessoire. Le bénéficiaire supportera les charges locatives et les travaux incombant aux locataires tels qu'ils sont fixés par la réglementation en vigueur.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - Approuve la convention de mise à disposition précaire à titre gracieux du logement de type T2, sis 28 rue de la Petite Bapaume ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention consentie à compter du 1^{er} octobre 2013 pour une durée indéterminée, avec l'association « Le Secours Populaire » représentée par Madame Marie José MARDIROSSIAN, Présidente ;
- Précise que le bénéficiaire ne supportera aucune charge en dehors de ses abonnements personnels pris par ses soins : téléphone, internet etc...

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) - Approuve la convention de mise à disposition précaire à titre gracieux d'un logement communal (appartement n° 323, 2nd étage droite) sis 1 rue de l'Est ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention pour une durée allant du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, avec la « Maison de la Jeunesse et de la Culture » (M.J.C.) représentée par son président Monsieur Alain MAZURIER ;
- Précise que les charges afférentes à l'occupation du logement seront supportées par la ville, en dehors des abonnements personnels pris par ses soins.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 8) - Approuve la convention de mise à disposition précaire à titre gracieux d'un local sis, rue du Stand, rue Renoir ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention avec le Président de l'Association « Epicerie Sociale » consentie à compter du 2 novembre 2013, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- Précise que le bénéficiaire ne supportera aucune charge en dehors de ses abonnements personnels pris par ses soins.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 9) - Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et signer toutes les autorisations d'urbanisme relatives aux travaux de rénovation et de construction d'une extension de 135 m² du centre socio-culturel des Chênes, sis 9 rue Utrillo à Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

X - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Prend acte de la présentation des rapports annuels d'exploitation émis pour l'année 2012 par les Sociétés « Lombard et Guérin » pour la gestion du marché Saint-Flaive et « Les Petits Chaperons Rouges » pour la gestion de la crèche Les Gibus.
- 2) - Fixe, pour 2014, le coefficient multiplicateur unique de la part communale de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,44 ;
- Dit que ce coefficient multiplicateur s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'Ermont ;
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au comptable public assignataire de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Adopte la décision modificative n° 2/2013 du budget principal, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées ;
- Constate l'équilibre de la section de fonctionnement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 190 445 € ;
- Constate l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 349 940 € ;
Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 2/2013 s'élèvent donc à la somme de 540 385 € ;
Après intégration de la décision modificative n° 2/2013, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de 56 172 860,55 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 20 278 566,39 € en section d'investissement et 35 894 294,16 € en section de fonctionnement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Pour : 27

- 4) - Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500 € à la société coopérative de consommateurs ACCES dans le cadre de sa lutte contre le décrochage scolaire et contre la fracture numérique ainsi que son aide et ses conseils auprès des associations et entreprises ermontoises ;
- Décide de la mise à disposition à titre gratuit et temporaire du premier étage des anciens locaux du Trésor Public situé rue Saint-Flaive prolongée ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation avec la société coopérative de consommateurs ACCES.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Décide d'attribuer au lycée Ferdinand Buisson une subvention exceptionnelle d'un montant de 920 € correspondant au prix de la réservation du car dans le cadre de la course d'orientation prévues les 5 et 6 septembre 2013 au château de la Chasse.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - Décide d'attribuer à l'association Cobra Team E.S.A. Taekwondo une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € afin d'aider notre athlète ermontoise Mademoiselle Anissa JEFFALI à intégrer le Pôle France.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) - Approuve les termes de la convention relative au versement d'une subvention d'équipement par le CCAS au bénéfice de la Ville pour la construction d'une nouvelle Epicerie Sociale et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 8) - Décide la sortie de l'inventaire communal des 3 véhicules :
- Daihatsu, immatriculé 577 BLV 95 et Renault Express, immatriculé 105 BGM 95 par Renault Rousseau sis 139 bis rue Jean Allemane à Argenteuil (95100) pour un montant total de 3 688,00 € ;

- Poids Lourd Renault S130, immatriculé 7601 YB 95 par Guichard Véhicules sis Rue Marceau-Collin à Herblay (95220) pour un montant de 2 392,00 € TTC.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 9) - Décide d'opérer une réfaction des pénalités et de les fixer à 1 600 € pour les deux lots du Marché n°2012-30-DJS-BER-1 et 2 Fournitures pour l'ameublement du complexe sportif Marcellin Berthelot, soit Lot 1 : 50 € x 16 jours soit 800 € et Lot 2 : 50 € x 16 jours soit 800 € soit 1 600 € de pénalités.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 10) - Accorde respectivement à Messieurs Pascal GRESSER et André WIDLOECHER, ex-comptables de la commune, les remises gracieuses des sommes de 246 643,42 € et de 144 100 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 11) - Attribue une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association VAGA'COMEDIA ;
- Décide de la mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit et temporaire ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec cette association.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 12) - Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'association « Souris à ta Vie ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h40.



Pour extrait conforme,

Le Maire
Hugues PORTELLI

AFFICHÉ le 02 OCTOBRE 2013